



Paul de Tarse, 10-65 environ

Saint Paul

De la Loi à la Foi

Paul, le disciple de Jésus, va à l'encontre de la hala'ha.

Pour lui, c'est la foi dans le salut et la grâce de Dieu qui constituent la promesse divine.

Epître aux Romains, chapitre 4

3) En effet, que dit l'Écriture? "Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice."

4) Or, à celui qui fait une oeuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due;

7) Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés ont été couverts!

8) Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché! "

13) En effet, ce n'est point par la Loi que l'héritage du monde a été promis à Abraham et à sa postérité; c'est par la justice de la foi.

14) Car si ceux qui ont la Loi sont héritiers, la foi est vaine et la promesse est sans effet,

15) parce que la loi produit la colère, et que là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression.

16) Donc c'est bien par la foi, afin que ce soit par grâce, pour que la promesse soit assurée à toute la postérité, non seulement à ceux qui relèvent de la Loi, mais encore à ceux qui relèvent de la foi d'Abraham, notre père à tous.